

DÉLIBÉRATION n° 2024/021

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Médiathèque - Tarification

Lors du précédent conseil municipal, une délibération a été prise concernant la tarification à mettre en place, en revanche elle n'était pas complète au regard de certains publics.

Le dernier « atelier médiathèque » des élus s'est réuni le 10 janvier dernier et propose les ajouts suivants (en gras) :

Publics	Tarifs
Famille (au moins 2 adultes)	20 €
Adulte	12 €
Enfants moins de 18 ans	Gratuit
Bénéficiaires de minimas sociaux	Gratuit
Professionnels de la petite enfance	Gratuit
Centre de loisirs et local jeunes	Gratuit
Etablissements scolaires : écoles, collège, lycée et enseignement supérieur	Gratuit
EHPAD	Gratuit
IME	Gratuit
Personnel de la médiathèque	Gratuit
Bénévoles des 2 anciennes bibliothèques	Gratuit

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 21 pour et 5 contre (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

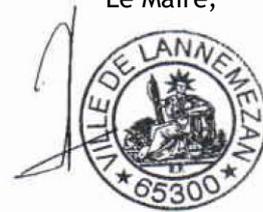
DECIDE

➤ De valider la grille tarifaire ci-dessus, sachant que les tarifs s'entendent en année glissante.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2024